

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1128

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 21

A la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« pour surveiller les »,

les mots :

« de surveillance des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.